

GEMAPI, UNE TAXE SOLIDAIRE DE GESTION DE L'EAU



Volée par les élus de Mauges Communauté, la taxe GEMAPI sera prélevée en fin d'année 2023 avec la taxe foncière. Elle est destinée à financer les actions incontournables à la préservation de la quantité et la qualité de la ressource en eau sur l'ensemble du territoire des Mauges.

Rencontre avec Yannick Benoist, vice-président chargé de la gestion des milieux aquatiques à Mauges Communauté.



Pourquoi avoir créé une nouvelle taxe ?

En prenant la responsabilité de la GEMAPI, on mesure d'autant mieux les nombreux enjeux liés à la protection de la qualité de l'eau en général, des eaux pluviales, des milieux aquatiques ou encore de la biodiversité. Mais le PI de GEMAPI, c'est Prévention des Inondations sécuriser les biens et les personnes, notamment pour les populations protégées actuellement par la digue de Loire. Nous y avons identifié des zones fragiles entre Montjean et Saint-Florent, avec un risque de brèche. Ce risque de brèche mettrait en péril des habitations, mais aussi toute la partie agricole avec les bovins, et également des entreprises. En ciblant ce secteur à risque, on a engagé en 2023, 2024 et 2025 des travaux qui vont renforcer, et remonter leur niveau de sécurité de 4,70 m à 6,45 m.

Auparavant, l'ensemble de la digue était géré par plusieurs petits syndicats. Ils n'avaient donc pas la possibilité technique et financière de réaliser un renforcement structurel sur toute la longueur de la digue. Ils s'occupaient donc surtout de la protection de façade et de l'embellissement sur leur secteur.

Cette nouvelle taxe globale et solidaire pour les habitants et entreprises des Mauges, permettra de financer de nombreuses actions vitales pour notre avenir sur l'ensemble de notre territoire.

DE GROS TRAVAUX POUR RENFORCER LA DIGUE DE LA LOIRE

En l'état actuel de la digue, le seuil d'alerte d'une crue de la Loire, est fixé à 4,70 m à la station de Montjean. L'objectif est de porter ce niveau de sûreté à 6,45 m d'ici 6 ans, ce qui nécessite de lourds travaux.

Le plan de surveillance de la digue de Loire, créé en 2020, a été activé en février 2021, lorsque que la côte a atteint 5,10 m à Montjean-sur-Loire.

En 2018, l'entretien des digues non-domaniales (n'appartenant pas à l'État, soit plus de la moitié en Maine-et-Loire) a été transféré aux intercommunalités. Mauges Communauté a délégué la gestion des 13,4 km de digue située entre Montjean-sur-Loire et Saint-Florent-le-Vieil à l'Établissement Public Loire.

Une étude de danger a mis en évidence plusieurs points de faiblesse sur l'ouvrage. Cette fragilité a été confirmée lors de la crue de février 2021. Le constat est là : la Loire s'infiltrait dans la digue et des brèches sont possibles. En cas de menace de rupture, il faudrait envisager une évacuation de la population sur 30 km², soit environ 1 200 habitants, sans compter la cinquantaine d'entreprises. Pour éviter un tel scénario, il faut intervenir, et vite. Mais les travaux sont lourds : au moins 5 millions d'euros sur 6 ans.

Une partie de ces travaux sera subventionnée par l'État, et le Département. En réalité ce chantier est une nouvelle dépense très lourde pour Mauges Communauté. L'objectif est entre autres de couler des murs étanches à l'intérieur de la digue à l'endroit des points faibles, et de sécuriser l'ouvrage pour une montée de la Loire jusqu'à 6,45 m. Le risque d'inondation serait divisé par 30.

La probabilité de subir une crue ne sera jamais nulle, c'est la raison pour laquelle un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a été élaboré. Il proposera plusieurs actions de communication et de prévention, notamment pour réduire la vulnérabilité des habitations (maison à étage, ouverture sur le toit, etc.), ou pour anticiper les perturbations dont l'origine est incontestablement le changement climatique.



Le pont de Montjean-sur-Loire à Mauges-sur-Loire marque l'une des extrémités de la digue de Loire.